

Groupe Conflans Energie Populaire

Les conseillers municipaux

Gaël Callonnec

Milouda Latrèche

Jean-Pierre Lacombe

Le 30 novembre 2015

Monsieur Laurent Brosse

Maire de Conflans-Sainte-Honorine

Monsieur le Maire,

Comme plusieurs associations et de nombreux particuliers, nous nous inquiétons de la situation des sans-logis sur Conflans et de leurs conditions d'accueil et -disons-le- de survie à l'approche de l'hiver. Le cas des tibétains installés dans des conditions de fortune sur l'île du Devant nous interpelle particulièrement sans pour autant négliger l'ensemble du problème sur le territoire de la commune toutes populations confondues.

Vos dernières réponses aux associations consistant à les informer que vous avez saisi l'Etat en la personne du Préfet ne peut prétendre remédier à la situation d'urgence. Il faut agir au niveau communal de façon au moins temporaire en attendant des dispositions pérennes de l'Etat. En tout état de cause, vous savez bien, comme nous, que l'hébergement précaire en hôtels aux quatre coins du département et pour quelques jours, outre son coût exorbitant, n'est pas la solution.

Nous vous demandons donc de mobiliser les moyens et les pouvoirs dont vous disposez pour répondre concrètement à la situation conflanaise pour la durée de l'hiver prochain :

-les moyens dont vous disposez : mettre à disposition les locaux mairie peu ou occasionnellement utilisés et non indispensables tels que ceux de la zone du Renouveau et des anciens bâtiments pompiers du parc Gévelot.

-les pouvoirs dont vous disposez : utiliser la loi de réquisition des locaux vacants et l'appliquer aux bureaux inutilisés et vides depuis plusieurs mois sur le site Thalès de la zone des Boutries.

Au total, plusieurs centaines de M2 de surfaces avec le sanitaire et le confort élémentaires.

Certes de telles dispositions pourraient entraîner des dépenses supplémentaires pour la commune notamment pour ce qui concerne l'indemnisation de locaux réquisitionnés. Elles seraient cependant marginales et, au maximum, seraient susceptibles de permettre la révision de certaines décisions ou arbitrages au titre du choix entre nécessaire et superflu.

Ainsi, pour notre part, nous vous rappelons les critiques que nous avons formulées au Conseil Municipal, sur le coût de l'enfouissement du réseau électrique Rue de la Marne (700 000 Euros), le coût de la signalétique du vieux Conflans (200 000 Euros) et le coût de la patinoire (90 000 Euros). Nous persistons à penser qu'il y a des économies à faire sur ces postes, qu'il serait bien plus utile et légitime d'orienter sur des choix de solidarité.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations les plus distinguées.

Gaël Callonnec

Milouda Latrèche

Jean-Pierre Lacombe